



CANADA

**MODIFICATIONS DES RÈGLES DU FOOTBALL
SANS CONTACT POUR 2025
POUR DISTRIBUTION ET APPLICATION IMMÉDIATES**

Les modifications, clarifications et corrections suivantes ont été approuvées par le Comité des règlements du football sans contact et peuvent être immédiatement distribuées et appliquées. *(Les changements sont surlignés).*

Définitions

Feinte de remise - Tout mouvement entre le porteur de ballon et un coéquipier simulant un transfert de possession en étirant le ballon/leurs mains l'un vers l'autre.

Règlement 4, 8.1

Chrono arrêté

Dans les deux dernières minutes des deux mi-temps, le chronomètre s'arrêtera dans les circonstances suivantes :

- Pour accorder un premier essai, même quand il s'agit d'un changement de possession
- Pour signaler une pénalité
- Quand le porteur de ballon sort des limites du terrain
- **Quand une passe ou un ballon échappé (vers l'avant ou vers l'arrière) touche le sol**
- Quand des points sont inscrits pendant et après le PAT suivant
- Quand un temps d'arrêt est accordé

Remarque : Le temps continuera de s'écouler si un porteur de ballon perd la possession du ballon et que celui-ci touche au sol.

Règlement 5, 2.6

Déroulement général du jeu

Tous les changements de possession, à l'exception des interceptions à la suite d'un jeu de mêlée, entraîneront le démarrage du jeu à partir de la ligne de cinq verges de l'équipe à l'attaque. **Une infraction se produisant après une interception utilisera le point de possession comme ligne de mêlée pour son application.**

Règlement 6, 1.6

Ballon mort

Lorsqu'un arbitre siffle par inadvertance, l'arbitre en chef offrira l'option à l'équipe défavorisée d'accepter le résultat du jeu ou de le reprendre. Si le coup de sifflet est donné par inadvertance après une interception et que l'équipe ayant intercepté le ballon est celle qui est défavorisée (peu importe le temps restant au chronomètre), elle peut remettre le ballon en jeu au point où se trouvait le ballon au moment du coup de sifflet.

Règlement 10, 1.1 + 1.2

Course

1.1 Le joueur de centre est celui qui effectue la remise au quart arrière. Le centre n'est pas autorisé à feindre une remise et garder le ballon. Toute infraction à ce jeu entraîne une pénalité pour course illégale.

1.2 Avant la remise, l'axe longitudinal du ballon doit être perpendiculaire à la ligne de mêlée et les pieds du joueur de centre doivent être positionnés de chaque côté du sac de fèves identifiant la ligne de mêlée. Une remise légale est une remise ou une passe du ballon vers l'arrière à partir du sol, par un mouvement rapide et continu de la (ou des) main(s) qui conduit à une perte de possession du ballon. **La remise n'a pas à passer entre les jambes du joueur de centre.**

Règlement 12, 1.6

Poursuite

1.6 - Si le droit de passage d'un poursuiveur est obstrué par un joueur en déplacement immédiatement après une remise ou une feinte de remise, l'attaque sera pénalisée pour obstruction du poursuiveur.

Règlement 16, 3.2

Passe déviée

Lorsqu' un joueur fait dévier une passe vers un coéquipier sans prendre contrôle du ballon, le jeu se poursuit et le ballon peut progresser.

Règlement 18, 1.1

Esprit sportif

Les provocations et les célébrations excessives sont interdites. Une infraction à ces standards à entraîneront une pénalité pour conduite répréhensible.

Règlement 19, 2.5

Obstruction

Les joueurs ont aussi un droit de positionnement qui prévaut sur tous les autres droits sur le terrain lorsqu' ils sont stationnaires et qu'ils ne bougent pas leurs pieds ou leur corps pour affecter le jeu. Au moment de la remise, **si un joueur à l'attaque ne bouge pas**, aucune pénalité ne sera signalée.

Règlement 21, 3.8

Punitions à l'attaque – Contact illégal

Contact illégal – Un contact physique comme faire entrave, **charger**, rediriger, faire obstruction, bloquer, retenir et plaquer. **Point d'infraction et prochain essai si porteur du ballon. Ligne de mêlée et perte d'essai si ce n'est pas le porteur du ballon.**

Règlement 21, 5.2

Punitions multiples

Infractions compensatoires – Si des infractions sont commises par chacune des équipes alors que le ballon est en jeu, les infractions s'annulent et l'essai est rejoué, à l'exception des cas suivants :

a. Lorsqu' il y a un changement de possession pendant un essai et que l'équipe ayant obtenu en dernier la possession n'avait pas commis d'infraction avant de prendre possession du ballon, elle peut alors décliner l'annulation des infractions et ainsi garder possession du ballon après l'application de la pénalité pour son infraction.

b. Une Faute majeure commise alors que le ballon est en jeu puisqu'elles doit être acceptée et appliquée entièrement.

REMARQUE : Les infractions de ballon mort seront appliquées après l'application des infractions de ballon en jeu.

Modifications rédactionnelles

Tout au long du livre, des modifications éditoriales ont été apportées qui ne changent pas la règle elle-même, mais seulement la formulation. La liste des modifications est la suivante :

- 1, 1
- 2, 4.4
- 2, 5.1
- 4, 8.1
- 5, 2.10
- 6, 1.6
- 7, 1.2
- 8, 1.1
- 8, 2.3
- 8, 2.4
- 9, 1.1
- 10, 1.7
- 12, 1.5
- 16, 7.1
- 16, 7.2
- 17, 4.3
- 17, 8.1
- 18, 1.2
- 18, 2.1 – 2.5
- 18, 3.1
- 19, 3.2
- 21, 2.1
- 21, 3.1
- 21, 3.6
- 21, 3.9
- 21, 3.10
- 21, 5.1
- 23, 1.3
- 5v5 Rule 2, 1.4
- 5v5 Rule 2, 3.1
- 5v5 Rule 2, 3.3
- 7v7 les section
- 17, 3.6
- 7v7 les section
- 17, 3.7